# Foire aux questions de JUScampus

\* Le genre masculin a été utilisé dans ce texte afin de faciliter sa lecture.

Table des matières

[Foire aux questions de JUScampus 1](#_Toc168589625)

[Qu’est-ce que JUScampus? 2](#_Toc168589626)

[Se connecter à JUScampus – Pour les employés.es de JUSTICE 2](#_Toc168589627)

[Comment accéder et me connecter à JUScampus ? 2](#_Toc168589628)

[Je suis un.e employé.e de Justice qui travaille dans une unité de service juridique et je n’arrive pas à me connecter à JUScampus. 2](#_Toc168589629)

[Se connecter à JUScampus – Pour les non-employés.es de JUSTICE 2](#_Toc168589630)

[Les employés d'autres ministères peuvent-ils accéder à JUScampus ? 2](#_Toc168589631)

[S’inscrire à des activités de formation 3](#_Toc168589632)

[Comment puis-je m’inscrire à des cours? 3](#_Toc168589633)

[Dois-je toujours demander à mon gestionnaire d'approuver mes activités d'apprentissage ? 3](#_Toc168589634)

[Je me suis inscrit à une activité de formation dans JUScampus, quand vais-je recevoir une invitation dans mon calendrier Outlook? 3](#_Toc168589635)

[Pourquoi je ne vois aucun cours sur la page d’accueil de JUScampus? 4](#_Toc168589636)

[Est-ce que tous les cours du ministère de la Justice sont disponibles dans JUScampus ? 4](#_Toc168589637)

[Où puis-je trouver des formations spécifiques à mon bureau régional? 4](#_Toc168589638)

[Puis-je m'inscrire aux cours de l’EFPC sur JUScampus? 4](#_Toc168589639)

[Puis-je soumettre une demande de formation externe dans JUScampus ? 4](#_Toc168589640)

[Puis-je inscrire mon gestionnaire ou des collègues à des formations en son/leurs nom(s)? 5](#_Toc168589641)

[Accéder à mon historique d’apprentissage 5](#_Toc168589642)

[Où puis-je voir mes informations sur les formations suivies avant le lancement de JUScampus ? 5](#_Toc168589643)

[Où puis-je voir les informations sur les formations complétés dans JUScampus? 5](#_Toc168589644)

[Information sur l’accréditation 5](#_Toc168589645)

[Où puis-je trouver des informations sur l'accréditation ? 5](#_Toc168589646)

[Informations pour les gestionnaires 5](#_Toc168589647)

[Je suis un gestionnaire, comment puis-je accéder à une liste des cours que mes employés ont complétés ou se sont inscrits dans JUScampus? 5](#_Toc168589648)

[Je suis un gestionnaire et je souhaite continuer à approuver et faire le suivi des formations que mes employés souhaitent suivre. 5](#_Toc168589649)

[Comment puis-je fournir l’approbation de la section 32 pour les formations qui ont un coût? 5](#_Toc168589650)

[Soutien 6](#_Toc168589651)

[Qui puis-je contacter si j'ai des questions ? 6](#_Toc168589652)

## Qu’est-ce que JUScampus?

JUScampus est une plateforme d'apprentissage basée sur la même plateforme lancée par l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) en 2022. Elle contient des informations sur les cours disponibles et comprend un outil d'inscription. JUScampus améliorera l'expérience d'apprentissage pour tous les employés du ministère de la Justice Canada.

## Se connecter à JUScampus – Pour les employés.es de JUSTICE

### Comment accéder et me connecter à JUScampus ?

Si vous souhaitez simplement consulter le [Catalogue des cours de JUScampus](https://juscampus-catalogue.justice.gc.ca/catalog?pagename=home&cm_locale=fr), vous n’aurez pas besoin de vous connecter. Cependant, pour vous inscrire à un cours, vous devez vous connecter en utilisant votre adresse courriel de Justice et votre mot de passe du réseau Justice.

Si vous essayez de vous connecter et que vous recevez un message d’erreur, veuillez envoyer un courriel à l’équipe des systèmes RH pour obtenir de l’aide.

Les employés du Ministère peuvent uniquement accéder à JUScampus à l’aide d’appareils approuvés par le Ministère ou en se connectant au réseau de Justice via [JUSaccès](https://jusaccess.justice.gc.ca/vpn/index.html).



### Je suis un.e employé.e de Justice qui travaille dans une unité de service juridique et je n’arrive pas à me connecter à JUScampus.

Pour se connecter à JUScampus, les employé.e.s de Justice **DOIVENT** utiliser un appareil émis par le ministère de la Justice **OU** se connecter via [JUSaccès](https://jusaccess.justice.gc.ca/vpn/index.html).

## Se connecter à JUScampus – Pour les non-employés.es de JUSTICE

### Les employés d'autres ministères peuvent-ils accéder à JUScampus ?

Le [Catalogue des cours](https://juscampus-catalogue.justice.gc.ca/catalog?pagename=home&cm_locale=fr) est ouvert à tous. Cependant un compte est nécessaire pour s’inscrire aux formations. Les professionnels du droit en provenance d'autres organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales qui souhaitent suivre une formation juridique offerte par le ministère de la Justice peuvent faire la demande d’un compte en envoyant une requête comprenant leur prénom, nom de famille, adresse électronique du gouvernement et une justification à l’équipe des systèmes RH.

**Les non-employés.es de Justice doivent utiliser ce lien pour se connecter à JUScampus :** [**https://juscampus.justice.gc.ca/d2l/login?noRedirect=1**](https://juscampus.justice.gc.ca/d2l/login?noRedirect=1)

## S’inscrire à des activités de formation

### Comment puis-je m’inscrire à des cours?

Pour vous inscrire à des cours, visitez le [Catalogue de cours de JUScampus](https://juscampus-catalogue.justice.gc.ca/catalog?pagename=home&cm_locale=fr). Vous pouvez utiliser les filtres qui se trouvent sur le côté gauche de l’écran afin de préciser les résultats ou utiliser la barre de recherche. L’information est inscrite en-dessous de chaque cours affiché, vous permettant ainsi de sélectionner ceux que vous aimeriez suivre.

### Dois-je toujours demander à mon gestionnaire d'approuver mes activités d'apprentissage ?

L’approbation d’activités d’apprentissage formelles et informelles est requise et doit être capturés par des mécanismes tels que, mais non limité à, les plans d’apprentissage des employés, des discussions, des courriels, etc.

Pour les formations qui font l’objet de coûts, le pouvoir d’engagement des dépenses, d’engager des fonds et d’exécuter une opération (section 32 de la LGFP) est également requis de la part d’un gestionnaire qui détient la délégation d'autorité financière en approuvant un [formulaire JUS 817](https://infonet.justice.gc.ca/Fast/Forms/c6c70486-06aa-41d1-99a3-b298e5f0d211_bi.pdf) complété, qui doit être téléversé dans la [bibliothèque des engagements](https://collaboration.justice.gc.ca/ts/fpb-dgfp/AP-CP/CommitmentsNFY/Forms/AllItems.aspx) situé dans le Centre des transaction sur l’Environnement de travail numérique.

Les activités d’apprentissage formelles doivent être capturées dans le Système de gestion d’apprentissage du ministère (JUScampus) et dans la plateforme de l’EFPC.

* Pour les cours internes, les employés doivent utiliser le système de gestion de l’apprentissage (JUScampus) et/ou la plateforme de l’EFPC pour s’inscrire et accéder aux activités d’apprentissage.
* Pour les formations externes (en dehors de JUS ou de l’EFPC), les employés doivent utiliser le système de gestion de l’apprentissage du ministère (JUScampus) pour capturer leurs activités d’apprentissage.

Pour tous les détails, référez-vous à la [politique d’apprentissage](https://jusnet.justice.gc.ca/fra/apropos-about/pdwl-pdsg/rh-hr/pa-lp.html).

**Note :** Le processus d’approbation des activités de formation spécifiques à une région ou une unité demeure inchangé pour le moment (PeopleSoft), à moins d’indications contraire.

### Je me suis inscrit à une activité de formation dans JUScampus, quand vais-je recevoir une invitation dans mon calendrier Outlook?

L’invitation calendrier dans Outlook est envoyée quelques 3 à 5 jours avant l’activité. Il est donc de la responsabilité des participants d’ajouter leur formation et de réserver la période de temps appropriés à leur calendrier Outlook dans en attendant l’invitation officielle.

### Pourquoi je ne vois aucun cours sur la page d’accueil de JUScampus?

Si c’est la première fois que vous vous connectez à la plateforme, il est normal qu’aucun cours ne s’affiche. Pour que ceux-ci apparaissent sur la page d’accueil, vous devez d’abord consulter le [Catalogue des cours](https://juscampus-catalogue.justice.gc.ca/catalog?pagename=home&cm_locale=fr) et vous inscrire à une offre de cours.

### Est-ce que tous les cours du ministère de la Justice sont disponibles dans JUScampus ?

Seules les activités d'apprentissage nationales offertes par le Centre d'expertise pour l’apprentissage et développement professionnel et le Centre des services de formation juridique sont disponibles sur la nouvelle plateforme. Des efforts pour l’intégration des formations non-nationales (spécifique à une région ou une unité) débuterons dans l’année financière 2024-2025. Le processus d’inscription pour les formations spécifique à une région ou à une unité demeure inchangé (PeopleSoft), à moins d’indication contraire.

### Où puis-je trouver des formations spécifiques à mon bureau régional?

Les activités d'apprentissage propres à une région se trouvent sur les sites ETN des différents bureaux régionaux :

* [Bureau régional de l’Atlantique](https://collaboration.justice.gc.ca/ts/aro-bra/Lists/Calendar/calendar.aspx)
* [Bureau régional du Québec](https://collaboration.justice.gc.ca/ts/qro-brq/Lists/calendrier/calendar.aspx)
* [Bureau régional de l’Ontario](https://collaboration.justice.gc.ca/ts/oro-bro/ldc-cad/Lists/ORO%20Learning%20and%20Development/calendar.aspx)
* [Bureau régional des Prairies](https://collaboration.justice.gc.ca/ts/pro-brp/Lists/Calendar/calendar.aspx)
* [Bureau régional de la Colombie-Britannique](https://collaboration.justice.gc.ca/ts/bcro-brcb/rdgo-bdgr/SitePages/Training%20Calendar.aspx)

Pour le moment, vous devez continuer à utiliser PeopleSoft pour vous inscrire à des activités d’apprentissage spécifique à une région ou à une unité, sauf indication contraire. Des efforts pour l’intégration de ces formations débuterons dans l’année financière 2024-2025.

### Puis-je m'inscrire aux cours de l’EFPC sur JUScampus?

Non, JUScampus n'héberge que les cours du ministère de la Justice. Pour accéder aux cours de l’EFPC, visitez leur [site Web](https://catalogue.csps-efpc.gc.ca/catalog?pagename=Catalog&cm_locale=fr).

### Puis-je soumettre une demande de formation externe dans JUScampus ?

JUScampus offre la capacité de sauvegarder et de faire le suivi des informations concernant vos formations suivis à l’externe (en dehors de JUS ou de l’EFPC). Pour accéder à cette fonctionnalité, à partir de la page d’accueil de JUScampus, sélectionnez ***Mon apprentissage*** puis ***Mes activités de formations externes***.

L’approbation d’activités d’apprentissage externes est requise et doit être capturés par des mécanismes tels que, mais non limité à, les plans d’apprentissage des employés, des discussions, des courriels, etc.

Pour les formations qui font l’objet de coûts, le pouvoir d’engagement des dépenses, d’engager des fonds et d’exécuter une opération (section 32 de la LGFP) est également requis de la part d’un gestionnaire qui détient la délégation d'autorité financière en approuvant un [formulaire JUS 817](https://infonet.justice.gc.ca/Fast/Forms/c6c70486-06aa-41d1-99a3-b298e5f0d211_bi.pdf) complété, qui doit être téléversé dans la [bibliothèque des engagements](https://collaboration.justice.gc.ca/ts/fpb-dgfp/AP-CP/CommitmentsNFY/Forms/AllItems.aspx) situé dans le Centre des transaction sur l’Environnement de travail numérique.

### Puis-je inscrire mon gestionnaire ou des collègues à des formations en son/leurs nom(s)?

JUScampus n’est pas conçu pour permettre aux employés d’inscrire leur gestionnaires ou leurs collègues à des formations, en leur nom. Conformément à la [Directive sur l’utilisation acceptable des appareils et des réseaux](https://jusnet.justice.gc.ca/fra/apropos-about/pdwl-pdsg/imit/dandu.html), les mots de passes doivent être garder secret, donc ne doivent pas être partager. De plus, l’inscription à des formations est beaucoup plus simple avec JUScampus puisque l’employé n’a qu’à rechercher le cours et sélectionnez un seul bouton pour s’inscrire.

## Accéder à mon historique d’apprentissage

### Où puis-je voir mes informations sur les formations suivies avant le lancement de JUScampus ?

Pour voir les formations que vous avez suivies avant le lancement de JUScampus, il vous est possible de consulter votre historique de formations passées, disponible dans PeopleSoft. Vous pouvez également consulter votre [tableau de bord de la formation obligatoire de l'EFPC](https://explore.justice.gc.ca/pbi/powerbi/JUS~JUS/MyData~MesDonn%C3%A9es/My%20CSPS%20Mandatory%20Training%20Dashboard%20~%20Mon%20tableau%20de%20bord%20de%20formation%20obligatoire%20de%20EFPC) pour l'état de vos formations obligatoires.

### Où puis-je voir les informations sur les formations complétés dans JUScampus?

À partir de la page d’accueil de JUScampus, sélectionnez ***Mon apprentissage*** dans la barre de navigation puis sélectionnez ***Mes formations complétées dans JUScampus***. À partir de cette page, vous aurez accès à une liste des formations complétées et vous aurez également la possibilité d’imprimer un certificat d’achèvement pour chacun des cours. À partir de ***Mon apprentissage***, vous pouvez aussi sélectionner ***Imprimer un relevé de cours JUScampus***, qui téléchargera un fichier PDF qui comprend la liste des formations complétées dans JUScampus

## Information sur l’accréditation

### Où puis-je trouver des informations sur l'accréditation ?

L’information concernant l'accréditation est disponible en dessous de chaque cours dans le [Catalogue des cours](https://juscampus-catalogue.justice.gc.ca/catalog?pagename=home&cm_locale=fr). Si vous avez besoin d'aide, contactez l'équipe d'accréditation.

## Informations pour les gestionnaires

### Je suis un gestionnaire, comment puis-je accéder à une liste des cours que mes employés ont complétés ou se sont inscrits dans JUScampus?

Si vous avez besoin d’un rapport pour un de vos employés, veuillez contacter le Centre d’expertise pour l’apprentissage et le développement professionnel. Un tableau de bord pour les gestionnaires sera disponible prochainement.

### Je suis un gestionnaire et je souhaite continuer à approuver et faire le suivi des formations que mes employés souhaitent suivre.

Les gestionnaires qui souhaitent assurer un suivi des activités d’apprentissages de leurs employés sont invités à le faire via des mécanismes tel que les plans d’apprentissages, par courriel ou de vive-voix.

### Comment puis-je fournir l’approbation de la section 32 pour les formations qui ont un coût?

Pour les formations qui font l’objet de coûts, le pouvoir d’engagement des dépenses, d’engager des fonds et d’exécuter une opération (section 32 de la LGFP) est également requis de la part d’un gestionnaire qui détient la délégation d'autorité financière en approuvant un formulaire JUS 817 complété, qui doit être téléversé dans la bibliothèque des engagements situé dans le Centre des transaction sur l’Environnement de travail numérique.

## Soutien

### Qui puis-je contacter si j'ai des questions ?

Pour toute question concernant votre formation, nous vous invitons à communiquer avec le Centre d’expertise pour l’apprentissage et le développement professionnel (pour la formation ministérielle, non-juridique) ou le Centre des services de formation juridique (pour la formation juridique). Si vous éprouvez des difficultés techniques avec la plateforme, contactez l’équipe des système RH.